

## L'AMÉLIORATION DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC : POUR-QUOI? POUR QUI?

Depuis quelques années, l'attention se tourne de plus en plus vers les régimes de retraite publics pour faire face à la précarisation progressive de la couverture financière des personnes retraitées et vieillissantes. L'universalité de ces régimes, leur bonne santé financière, ainsi que la faiblesse de leurs coûts de gestion en font des institutions efficaces et adaptées aux défis socio-économiques qui pointent. Mais, pour l'heure, ils ne peuvent assurer une protection financière viable à toutes et à tous. C'est pourquoi depuis 2009, une proposition visant l'amélioration du Régime de rentes du Québec est portée par une coalition formée de plusieurs acteurs sociaux au Québec. Discutée au Canada et déjà mise de l'avant en Ontario, cette proposition pourrait contribuer à renforcer la sécurité du revenu de retraite et à redéployer le modèle québécois de la retraite. C'est cette proposition qu'aborde la présente édition du Bulletin.

Bonne lecture.

### Actualités

■ Les consultations publiques concernant le projet de loi 38, soit la Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec, ont eu lieu du 6 au 19 mai 2015. Ces consultations ont permis d'entendre plusieurs groupes et institutions sur ce projet de loi, qui permettra à la Caisse de concevoir, construire et opérer des infrastructures au Québec.

■ Le PDG de la Caisse de dépôt et placement, ainsi qu'une partie de l'équipe de direction de l'institution, ont répondu aux questions des membres de la Commission sur les finances publiques portant sur l'examen de ce projet de loi. L'extrait vidéo est disponible sur le site de

l'Assemblée nationale<sup>1</sup>.

■ Parmi les autres intervenants invités, l'AQRP, l'AREQ-CSQ, la CSN et le SCFP ont soulevé d'importantes questions et avancé des propositions sur l'encadrement et la transparence des projets d'infrastructures qui seront retenus par la Caisse. Leurs mémoires sont disponibles en ligne<sup>2</sup>.

■ Bombardier a initié des négociations avec le gouvernement en vue de pouvoir répartir le déficit accumulé des régimes de retraite de l'entreprise sur une période de quinze ans, plutôt que sur cinq ans, comme le prévoit actuellement la loi. Selon le ministre québécois du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, la recapitalisation actuelle des régimes à laquelle procède Bombardier aurait un impact direct sur la rentabilité de l'entreprise. Depuis le début des années 2000, plusieurs entreprises ont déjà demandé, et obtenu, un étalement des remboursements de leurs déficits

1. [<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-58769.html>]

2. [<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CFP/mandats/Mandat-32361/memoires-deposes.html>]

### Sommaire

Le savant et la politique <b>Améliorer le Régime de rentes du Québec pour faire face aux défis de la retraite</b>	2
Les mythes de la retraite <b>« L'épargne retraite est un choix individuel »</b>	5
Idées et propositions <b>Une alliance Québec-Ontario pour améliorer les régimes publics de retraite?</b>	6
Veille internationale <b>France, États-Unis, Suède, Japon, Suisse, Danemark</b>	7
Ressources documentaires	7

actuariels sur une période de dix ans<sup>3</sup>.

■ Le Rapport annuel de gestion de la Régie des rentes du Québec a été déposé à l'Assemblée nationale le 7 mai dernier. On y apprend notamment qu'au 31 décembre 2014, un total de dix Régimes volontaire d'épargne-retraite (RVER) étaient inscrits auprès de la Régie, avec un actif total de 124 809 \$. Au total, ces régimes concernent 355 employeurs et 897 participants. Rappelons que le RVER est entré en vigueur en juillet 2014 et visait à donner aux salariés d'entreprises n'offrant aucun régime de retraite en milieu de travail un nouveau véhicule d'épargne-retraite<sup>4</sup>.

■ Le 4 mai dernier, l'étude des crédits du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles s'est réalisée en l'absence du président-directeur général sortant d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, qui bénéficiera d'une rente de retraite de 450 000 \$ par année indexée à vie. Cette absence a été relevée par plusieurs observateurs, qui ont souligné l'importance de ce poste pour le Ministère, ainsi que les conditions de départ qui ont été accordées.

■ La Caisse de dépôt et placement du Québec a annoncé le 1<sup>er</sup> mai avoir conclu un partenariat avec une division de General Electric afin d'acquérir la société Southern Star Central Corp., qui exploite un réseau de pipelines de gaz naturel de 9300 km aux États-Unis. Cette transaction, dont le montant n'a pas été dévoilé, s'inscrit dans la stratégie d'investissement de la Caisse dans les infrastructures de transports d'hydrocarbures en Amérique du Nord<sup>5</sup>.

## LE SAVANT ET LA POLITIQUE

### Améliorer le Régime de rentes du Québec pour faire face aux défis de la retraite

par **Michel Lizée**, économiste retraité, Service aux collectivités, UQÀM

#### Des régimes publics qui assurent une couverture universelle, mais insuffisante

**I**l est généralement convenu qu'il faut remplacer à la retraite 70 à 75 % du revenu avant la retraite pour maintenir le niveau de vie une fois à la retraite. Or, les régimes

3. [<http://argent.canoe.ca/nouvelles/regimes-de-retraite-bombardier-negocie-avec-quebec-14052015>]

4. [[http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/publications/regie/rapports\\_annuels/Pages/rapport\\_annuel\\_gestion\\_2014.aspx](http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/publications/regie/rapports_annuels/Pages/rapport_annuel_gestion_2014.aspx)]

5. [<http://www.newswire.ca/fr/story/1528737/la-caisse-conclut-un-partenariat-pour-faire-l-acquisition-de-southern-star-central-corp>]

publics sont très loin de ce taux de remplacement visé. Par exemple, une personne qui aurait travaillé toute sa vie en gagnant le salaire industriel moyen et qui prend sa retraite en 2015 en ne comptant que sur les régimes publics ne recevra des régimes publics que 40 % de son revenu avant la retraite, comme l'illustre le tableau suivant :

	Brève description	Prestation
<b>Pension de sécurité de vieillesse</b>	Prestation universelle (Fédéral)	6, 785 \$
<b>Régime de rentes du Québec</b>	Régime qui remplace 25 % du revenu gagné (Québec)	12 780 \$
<b>Supplément de revenu garanti</b>	Assistance (Fédéral)	2 155 \$
<b>Total</b>		21 700 \$
<b>Taux de remplacement</b>		40 %

#### Un mot sur les trois régimes publics

■ La **Pension de sécurité de vieillesse** est versée à tous les résidents Canadiens de 65 ans et plus (l'âge d'admissibilité passera à 67 ans de 2023 à 2029), y inclus les personnes qui ont immigré au Canada après 1977 et qui comptent 40 ans de résidence ici.

■ Le **Régime de rentes du Québec** et son frère jumeau dans les autres provinces canadiennes, le **Régime de pensions du Canada**, remplacent 25 % du revenu gagné jusqu'à un plafond salarial de 53 600 \$, pour une rente maximale de 12 780 \$. La rente est plus faible pour une retraite prise entre 60 et 65 et plus élevée pour une retraite prise après 65 ans. Ce régime offre également une rente d'invalidité et une rente de conjoint survivant. Au 31 décembre 2013, la rente annuelle moyenne s'élevait à 5 695 \$ mais avec un écart important de 50 % entre les hommes et les femmes : 4 589 \$ pour les femmes et 6 887 \$ pour les hommes (Régie des rentes du Québec, 2014 61) : on est donc bien loin des plafonds mentionnés plus haut!

■ Le **Supplément de revenu garanti** est en quelque sorte l'aide sociale des plus de 65 ans (67 ans après 2029). La prestation maximale pour une personne seule s'élève à 9 173 \$ mais diminue de 75 ¢, puis de 50 ¢ pour 1 \$ de revenu autre que la PSV. Au Québec, en 2011, 52 % des femmes

## Revenus des personnes âgées de 65 ans et plus, Québec 2011

Source du revenu	Hommes	Femmes	Ratio F/H
PSV	5 803 \$	5 882 \$	101 %
SRG	1 747 \$	2 375 \$	136 %
RRQ/RPC	<u>6 699 \$</u>	<u>4 755 \$</u>	<u>71 %</u>
Total Régimes publics	14 249 \$	13 012 \$	92 %
RCR, REER, FERR, etc.	14 501 \$	6 918 \$	48 %
Revenus de patrimoine	7 736 \$	3 748 \$	48 %
Revenus d'emplois	6 642 \$	1 565 \$	24 %
Autres revenus	1 001 \$	624 \$	62 %
<b>Revenu total</b>	<b>44 130 \$</b>	<b>25 867 \$</b>	<b>59 %</b>

Source : Calculé à partir de ministère des Finances et de l'Économie et ministère du Revenu (2014)

et 42 % des hommes étaient assez pauvres pour recevoir le Supplément de revenu garanti du fédéral, ce qui indique bien le problème de faible revenu des personnes âgées.

Le tableau ci-haut « **Revenus des personnes âgées de 65 ans et plus, Québec 2011** », compilé par l'économiste Ruth Rose, permet d'avoir une vue d'ensemble des revenus des personnes de plus de 65 ans au Québec en 2011 :

Ce tableau permet de mettre en évidence les faits suivants :

- Les femmes n'ont que 59 % du revenu moyen des hommes;
- Mais les régimes publics referment cet écart, car les femmes obtiennent des régimes publics 92 % du revenu des hommes;
- Les régimes publics représentent 32 % du revenu des hommes et 50 % du revenu des femmes, illustrant bien l'importance beaucoup plus grande des régimes publics pour les femmes afin de compenser la faiblesse de leurs revenus privés.

La Régie des rentes a voulu avoir un portrait d'ensemble en tenant compte de l'ensemble des sources de revenus. Sa conclusion a été que 38 % des travailleurs et travailleuses n'ont rien et un autre 17 % n'a qu'un « potentiel faible

d'atteinte d'un niveau adéquat de remplacement du revenu » (Régie des rentes du Québec, 2010, p. 59), comme l'illustre le graphique à la page suivante.

À l'autre extrême, seulement 27 % des travailleurs et travailleuses auraient un « potentiel élevé d'atteinte d'un niveau adéquat de remplacement du revenu à la retraite » (Régie des rentes du Québec, 2010, p.59). Un système de retraite qui ne fonctionne pas pour la majorité des travailleurs et travailleuses est un système qui ne fonctionne pas.

### La clé : améliorer les régimes publics

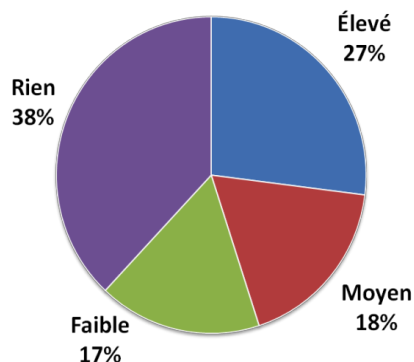
Des débats sont en cours depuis plusieurs années pour s'attaquer à ce problème de couverture insuffisante. Des discussions au niveau des ministres fédéral et provinciaux des finances avaient amené une majorité de provinces à privilégier également une amélioration des régimes publics, mais le gouvernement Harper a mis fin unilatéralement aux discussions.

Le mouvement syndical canadien et, au Québec, une impressionnante coalition d'une centaine de groupes communautaires, de femmes, de retraités et de jeunes mise sur pied à l'initiative de la FTQ propose une amélioration

## Selon la Régie des rentes, peu de travailleurs et de travailleuses ont un « potentiel élevé d'atteinte d'un niveau adéquat de remplacement du revenu »

Régie des rentes  
Québec

Potentiel d'atteinte d'un niveau adéquat de remplacement du revenu



50 % de la rente entre 53 600 \$ et 70 000 \$.

Le tableau plus bas intitulé « En résumé, la rente double, ou mieux, grâce à une hausse modeste de la cotisation! » permet de voir la hausse de la cotisation et l'augmentation de prestations qui en découle selon le niveau de revenu.

Il est intéressant de savoir que l'Ontario, malgré le blocage des conservateurs à Ottawa, va de l'avant pour mettre sur pied une amélioration au Régime de pensions du Canada pour les travailleurs et travailleuses ontariennes, sous le nom de Régime de retraite de la province de l'Ontario (RPPO). Le régime ontarien :

importante des régimes publics (RPC et RRQ). Plus précisément, les revendications sont les suivantes :

### 1. Améliorer progressivement le RRQ :

- La rente passe de 25 % à 50 % du revenu gagné;
- Le plafond du revenu couvert passe de 53 600 \$ à 70 000 \$, soit le même plafond que celui pour la CSST ou le RQAP;

■ Augmenter l'exemption sur les cotisations de 3 500 \$ à 7 000 \$, ce qui atténue l'impact de cette amélioration pour les bas salariés et leurs employeurs.

### 2. Augmenter immédiatement le Supplément du revenu garanti d'au moins 15 %

Alors que le taux de cotisation actuel au RRQ pour les salariés et l'employeur s'élève à 5,25 %, il suffirait d'une modeste augmentation de 3 % employés et employeurs pour doubler la rente, et il en coûterait à peine plus (5,5 %) pour verser le plein

- Fait passer de 25 % à 40 % le taux de remplacement du revenu jusqu'au MGA actuel de 53 600 \$;
- Va aussi verser ce 15 % additionnel sur le revenu entre 53 600 \$ et 90 000 \$, pour une rente maximale possible de 25 908 \$ (barème 2015);
- Va nécessiter pour ce faire une cotisation de 1,9 % des salariés et des employeurs.

## En résumé, la rente double, ou mieux, grâce à une hausse modeste de la cotisation!

Cotisation totale en % du salaire, aujourd'hui et selon proposition, au terme de la période de transition de 7 ans

Salaire	Actuel	Proposé
26 800 \$	4,7%	6,5%
40 200 \$	4,9%	7,2%
53 600 \$	5,0%	7,6%
70 000 \$	3,9%	7,6%

Va financer la hausse progressive de la rente

Rente payée, en fonction du salaire carrière ajusté, aujourd'hui et selon proposition, une fois le régime à maturité (47 ans)

Salaire	Actuel	Proposé
26 800 \$	6 390 \$	12 780 \$
40 200 \$	9 585 \$	19 1705 \$
53 600 \$	12 780 \$	25 560 \$
70 000 \$	12 780 \$	33 650 \$

**La bonne affaire! Une sécurité du revenu à la retraite améliorée à un coût raisonnable.**

Le coût de cette amélioration est modeste. L'un des prétextes des gouvernements libéraux et péquistes qui se sont succédé et qui s'opposaient à une amélioration du RRQ était qu'améliorer le RRQ sans une amélioration correspondante dans les autres provinces nuirait à la compétitivité des entreprises québécoises. Maintenant que l'Ontario bouge, qu'attend donc le gouvernement québécois pour avancer? D'autant plus que pendant la dernière campagne électorale, l'actuel ministre des Finances, Carlos Leitao, a affirmé que « *Le RVER devrait favoriser l'épargne, mais ce n'est pas suffisant* » (Ducas, 2014). Il préconisait plutôt une amélioration graduelle du Régime de rentes du Québec (RRQ), jugeant qu'il serait plus efficace que d'autres solutions.

## Conclusion

Les améliorations au RRQ revendiquées par le CTC, la FTQ, les groupes de femmes et une coalition de groupes amélioreraient significativement la couverture pour l'ensemble des travailleurs et relèveraient immédiatement le niveau de vie des plus pauvres. De plus, elles réduiraient significativement le coût et le risque des régimes complémentaires existants tout en réduisant l'écart entre ceux qui ont un régime et ceux qui n'en ont pas, un enjeu à la fois social et politique. La révision périodique du RRQ, prévue pour l'automne prochain, constitue une occasion pour revendiquer une mise à niveau du Régime pour maintenir la parité avec l'Ontario. Mais, austérité oblige, il y a un risque que le gouvernement actuel préconise plutôt une autre ronde de coupures au RRQ pour assurer ce qu'il va qualifier sa « pérennité ».

## Les mythes de la retraite

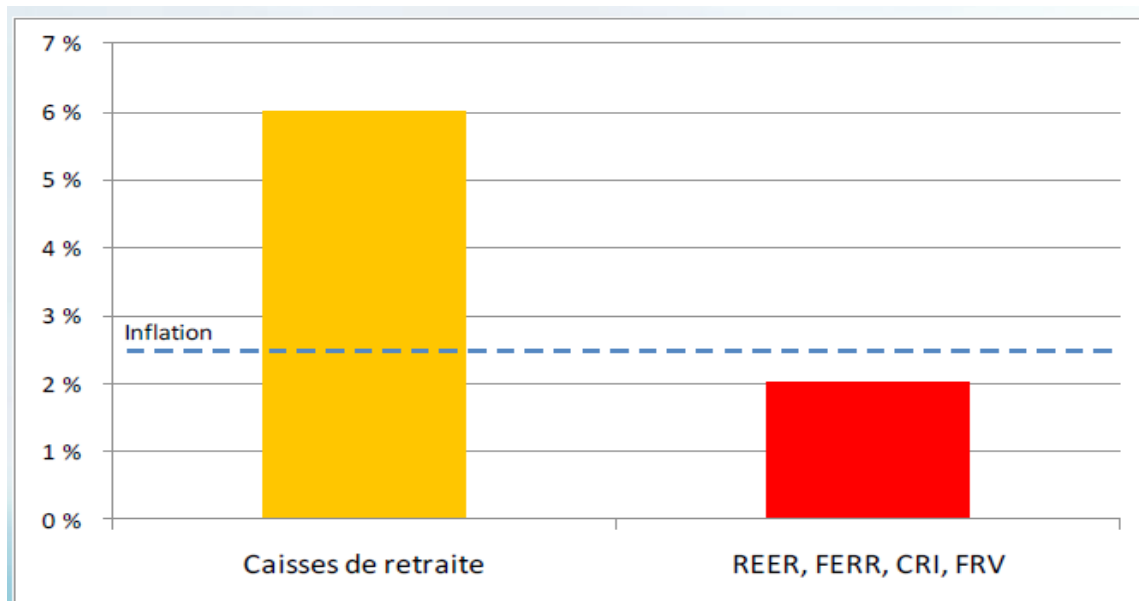
### « L'épargne-retraite est un choix individuel »

Le choix d'épargner ou non pour sa retraite est souvent présenté comme une décision individuelle. Cependant, sur le plan des rendements moyens associés au véhicule d'épargne-retraite, c'est davantage la forme d'encadrement institutionnel de l'épargne qui importe, comme l'illustre le graphique ci-dessous intitulé « **La performance comparée des outils d'épargne-retraite; moyenne des rendements 1999-2005** ».

La moyenne des rendements entre 1999 et 2005 est largement supérieure pour les caisses de retraite par rapport aux placements comme les REER. Alors que les premières offrent un rendement supérieur à l'inflation, ce n'est pas le cas des seconds. Cela s'explique autant par la gestion collective (la taille des placements et l'accès à l'expertise), que par les caractéristiques institutionnelles (politiques de placement plus stables et frais d'administration plus faibles).

Les rendements supérieurs des caisses de retraite collectives sur les REER et autres placements individuels sont un « symbole » de leur efficacité dans la gestion des fonds, mais également de l'efficacité des cotisations faites pendant la carrière grâce à des outils collectifs de capitalisation.

### La performance comparée des outils d'épargne-retraite; moyenne des rendements 1999-2005



Source : RRQ, 2010, p. 54

Suite à la page suivante

# Une alliance Québec-Ontario pour améliorer les régimes publics de retraite?

Par **Ruth Rose** et **Michel Lizée**, économistes retraités, UQAM

**P**endant la dernière campagne électorale, l'actuel ministre des Finances, Carlos Leitao, a affirmé que « Le RVER devrait favoriser l'épargne, mais ce n'est pas suffisant ». Il préconisait plutôt une amélioration graduelle du Régime des rentes du Québec (RRQ), jugeant qu'il serait plus efficace que d'autres solutions.

Entretemps, le parti libéral d'Ontario a choisi une approche sociétale en proposant de créer le Régime de retraite de la province d'Ontario (RRPO) qui entrerait en vigueur dès 2017. Il en même fait son cheval de bataille lors des dernières élections qui ont mené à l'élection d'un gouvernement libéral majoritaire. Actuellement, le RRQ, et son régime sœur, le Régime de pensions du Canada, remplacent un peu moins de 25 % des gains moyens de carrière pour les personnes gagnant le salaire industriel moyen ou moins. Le régime ontarien fera augmenter ce taux à 40 % et couvrirait également 15 % du revenu d'emploi au-delà du salaire industriel moyen jusqu'à un maximum de 90 000 \$, ce qui permettrait à la grande majorité des gens de la classe moyenne de maintenir leur niveau de vie après la retraite. Le coût de ce régime serait de 3,8 %, partagé moitié-moitié par les salariés et leurs employeurs.

La nouvelle loi québécoise sur les Régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) préconise un taux d'épargne de 4 % qui doit être assumé seul par le salarié. Un régime public garantit une rente viagère, indexée au coût de la vie et permet de partager les risques des marchés financiers et de la longévité entre l'ensemble des membres de la société. En comparaison, le RVER est exposé à tous les risques des marchés financiers, et chaque retraité doit décider seul combien d'argent il doit retirer chaque année sans savoir pendant combien de temps cette épargne doit durer. Comme les REER, les RVER ont des frais d'administration élevés et des taux de rendement faibles comparativement au RRQ, au RPC ou au RRPO pressenti.

Comme l'explique Mitzie Hunter, la ministre responsable de la réforme ontarienne, un meilleur régime public serait bon pour l'économie et favoriserait l'équité intergénérationnelle.

« De nombreuses études indiquent que les gens n'épargnent pas suffisamment pour la retraite. Les

travailleurs actuels n'épargnent pas assez, les régimes de retraite privés en milieu de travail se font plus rares qu'auparavant et le Régime de pensions du Canada ne comble simplement pas l'écart...

Quand une partie de plus en plus grande de notre population accumule une épargne insuffisante, cela signifie qu'elle dépensera moins. Cela entraînera un ralentissement de la consommation et de la croissance et exercera une pression sur les services sociaux financés par l'État...

Le RRPO contribuera à bâtir un système de retraite solide et sûr qui assurera aux travailleurs de l'Ontario une retraite confortable. Ce régime offrira la sécurité de retraite que les travailleurs méritent. De plus, il soutiendra à long terme la croissance économique et la création d'emploi dans la province. »

## Une revendication de longue date

Le mouvement syndical et un grand nombre de groupes de femmes, de personnes âgées et d'autres organismes communautaires revendiquent une amélioration du RRQ/RPC depuis le début des années 1980. Plus récemment, le Congrès du Travail du Canada (CTC) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ont lancé une campagne pour doubler le taux de remplacement à 50 %. La FTQ revendique également une hausse du salaire assuré de 53 600 \$ à 70 000 \$ et une augmentation du montant exempté de la cotisation de 3 500 \$ à 7 000 \$ afin d'alléger le coût pour les plus faibles salariés et leurs employeurs. Une telle amélioration exigerait une hausse du taux de cotisation de 3 % pour les travailleuses et travailleurs et le même montant pour les employeurs.

Avec cette solution, le travailleur qui a gagné le salaire industriel moyen (environ 53 600 \$ en 2015) au cours de sa vie pourrait compter sur des revenus des régimes publics pour remplacer 60 % de son revenu antérieur; aujourd'hui, c'est moins de 40 %. En même temps, les employeurs qui offrent déjà un régime complémentaire de retraite pourraient réduire leurs contributions à ce régime et seraient moins exposés au risque d'un éventuel déficit.

Face à la campagne de la CTC et de la FTQ, à laquelle un grand nombre d'autres organisations syndicales et communautaires, y inclus des groupes de jeunes, ont adhéré, les ministres provinciaux, territoriaux et fédéral des Finances se sont penchés sur la question lors de leurs rencontres annuelles. En 2011, une majorité des provinces ont exprimé un appui pour une amélioration modeste du RPC, mais le gouvernement Harper a plutôt mis en place les Régimes de pension agréés collectifs (RPAC), soit la version canadienne des RVER. En 2013, alors que les provinces ont réitéré leur intérêt pour une amélioration du RPC, le

ministre des Finances fédéral, Jim Flaherty, y a opposé un veto, invoquant la faiblesse de l'économie canadienne. C'est alors que l'Ontario a décidé d'agir seul.

### Le Québec se traîne les pieds...

Au début des échanges avec les autres provinces, le gouvernement Charest du Québec faisait bloc avec l'Alberta et le gouvernement fédéral pour résister à toute amélioration du RPC. Plus tard, le gouvernement péquiste Marois a renversé la position du Québec à la table fédérale-provinciale, mais sans grand enthousiasme. Pendant son bref mandat, il est allé de l'avant avec la mise en place du RVER sur le même modèle que celui proposé par le gouvernement libéral précédent.

Depuis huit ans, le Québec a invoqué l'argument qu'une amélioration du RRQ sans contrepartie dans le restant du Canada porterait atteinte à la compétitivité des entreprises québécoises. Mais si l'Ontario va de l'avant, cet argument ne tient plus. Un bloc solide Québec-Ontario pourrait même forcer le gouvernement fédéral à bouger, d'autant plus que la plupart des autres provinces risqueraient d'émboîter le pas. Dans un contexte de campagne électorale fédérale, constatons aussi que les deux principaux partis d'opposition se sont déjà déclarés d'accord avec une amélioration du RPC.

Québec doit procéder l'automne prochain à sa consultation sur la révision périodique du RRQ. Ne serait-ce pas le moment parfait pour s'arrimer avec l'initiative ontarienne en matière de retraite comme il l'a fait dans les dossiers de changements climatiques et l'énergie? La sécurité financière à la retraite des travailleurs jeunes et moins jeunes serait ainsi mieux assurée.

## Veille internationale

### FRANCE

L'édition 2015 de l'enquête statistique sur les retraites et les retraités en France vient d'être publiée. Le recul de l'âge à la retraite, en même temps que la reconnaissance des carrières longues, a un effet différent selon les années sur le nombre de départs à la retraite<sup>6</sup>.

### ÉTATS-UNIS

Un régime public compose les deux premiers paliers du régime américain. D'abord, une aide financière pour les personnes à faibles revenus, le « *Supplemental Security Income* », puis l'OASI « *Old Age and Survivor Insurance* »<sup>7</sup>.

6. [<http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/retraite-edition-2015.pdf>]

7. [[http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime\\_etatsunis.html#vs](http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_etatsunis.html#vs)]

### SUÈDE

La Suède est dans une période transitoire où cohabitent deux régimes jusqu'en 2018 à la suite à la réforme de son système de retraite. Une pension garantie « *garantipension* » constitue le premier palier. Au deuxième palier, on trouve un régime public obligatoire en deux parties : la pension de vieillesse de base « *inkomstpension* » (par répartition) et la pension dite « *premiépension* » financée par capitalisation<sup>8</sup>.

### JAPON

Système universel contributif, le régime de pension japonais est constitué d'un régime public de base « *Kokumin nenkin* » et d'un régime complémentaire « *kosei nenkin hoken* », tous deux obligatoires<sup>9</sup>.

### SUISSE

Dans le régime de pension suisse, au premier pilier le régime public s'appelle l'assurance d'État. Le deuxième pilier, c'est la prévoyance professionnelle et le troisième la prévoyance personnelle<sup>10</sup>.

### DANEMARK

Le premier pilier du système de pension au Danemark comprend un régime universel appelé pension sociale « *Folkepension* » et une assurance complémentaire « *Arbejdsmarkedets Tillægspension* ». La particularité du système est que la pension sociale est financée par l'impôt et non par cotisation comme au Québec<sup>11</sup>.

## Ressources documentaires

Plusieurs textes et documents ont été produits au cours des dernières années pour présenter les tenants et aboutissants d'une amélioration du Régime de rentes du Québec. Voici quelques références utiles pour approfondir la réflexion :

- BELLEMARE, Diane (2012), « Retraite et jeunes — Bonifier le Régime de rentes du Québec », *Le Devoir*, 14 février. [<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/342609/retraite-et-jeunes-bonifier-le-regime-de-rentes-du-quebec>]
- GRENIER, Claude (2011), « La bonification du Régime de rentes du Québec : l'option à privilégier pour assurer

8. [[http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime\\_suede-salaries.html#vieillesse](http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_suede-salaries.html#vieillesse)]

9. [[http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime\\_japon\\_salaries.html#pension](http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_japon_salaries.html#pension)]

10. [[http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime\\_suisse\\_salaries.html#prevoyance](http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_suisse_salaries.html#prevoyance)]

10. [[http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime\\_suisse\\_salaries.html#prevoyance](http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_suisse_salaries.html#prevoyance)]

11. [[http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime\\_danemark-salaries.html#vieillesse](http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_danemark-salaries.html#vieillesse)]

une rente décente aux travailleuses et aux travailleurs québécois », *Revue Vie économique*, vol.2, no.4. [http://www.eve.coop/?a=104]

■ LIZÉE, M. et M. ARSENAULT (2011), « Régimes de retraite — Il faut améliorer le Régime de rentes du Québec », *Le Devoir*, 26 janvier. [http://www.ledevoir.com/economie/finances-personnelles/315412/regimes-de-retraite-il-faut-ameliorer-le-regime-des-rentes-du-quebec]

■ QUATORZE GROUPES DE FEMMES (2009), *Les femmes ont toujours besoin du Régime de rentes du Québec*, Mémoire déposé à la Commission des affaires sociales, Québec. [http://regimeretraite.ca/site/wp-content/uploads/2009/06/Memoire\_14GroupesFemmes09.pdf]

■ ROSE, Ruth (2013), « Pour des régimes de retraite publics améliorés », *Revue Relations*, no.763. [http://www.cjf.qc.ca/fr/rerelations/article.php?id=3098&title=pour-des-racgimes-de-retraite-publics-amaclioracs]

Les grandes lignes de l'initiative de l'Ontario quant à l'amélioration du régime public sont présentées sur le site du gouvernement provincial :

■ Le Régime de retraite de la province de l'Ontario. [http://www.ontario.ca/fr/gouvernement/regime-de-retraite-de-la-province-de-lontario]

■ Loi de 2015 sur le Régime de retraite de la province de l'Ontario. [http://www.ontario.ca/fr/lois/loi/15o05]

Des données importantes sur le Régime de rentes du Québec sont disponibles sur le site de l'institution :

■ RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (2014). **Régime de rentes du Québec. Statistiques de l'année 2013**, Québec, Régie des rentes du Québec. [http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/regime\_rentes/statistiques/Statistiques-RRQ-2013.pdf]

■ RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (2012), *Évaluation du système québécois de sécurité financière à la retraite par rapport à celui d'autres pays industrialisés*. [http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/publications/etudes/retraite/Pages/etude\_internationale\_2012.aspx]

COMMISSION EUROPÉENNE (2010), *Livre vert – Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe*, COM (2010) 365 final. [http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2010/FR/1-2010-365-FR-F1-1.Pdf]

COMMISSION EUROPÉENNE (2012), *Livre blanc – Une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables*. [http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2012/

FR/1-2012-55-FR-F1-1.Pdf]

LE LANN, Y. (2010). « La retraite, un patrimoine? », *Genèses*, 80(3), 70-89. [http://www.cairn.info/revue-geneses-2010-3-page-70.htm]

MATH, A. (2001). « Quel avenir pour les retraites par répartition en Europe? », *Revue de l'IRES*, 36(2), 3-59.

MOREAU, Y. (2013). *Nos retraites demain : équilibre financier et justice*, La Documentation française, Parigi. [http://www.fptcgc.org/admsite/fichier\_pdf/2013-06-14\_rapport\_moreau\_dossier\_complet\_ok.pdf]

## L'OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE

L'Observatoire de la retraite est une initiative de chercheurs de l'IRÉC qui s'adresse aux organisations et aux personnes qui veulent mieux comprendre pour agir sur le système de retraite au Québec, que ce soit directement dans le cadre d'un mandat ou indirectement par le développement des connaissances et le débat public.

Un site de l'Observatoire sur la Toile est en ligne : [www.observatoireretraite.ca](http://www.observatoireretraite.ca).

Envoyez-nous vos suggestions pour des activités à organiser ou pour les futurs numéros du Bulletin de la retraite!

## Le Bulletin de la retraite

PRÉSENTÉ PAR L'  OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE

L'IRÉC publie chaque mois un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

NUMÉRO 6 MAI-JUIN 2015

Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)  
1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal, Québec H2S 1T4  
(514) 380-891/[www.irec.net](http://www.irec.net)

Directeur général : Robert Laplante

Directeur de l'information : André Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite : Corinne Béguerie, Frédéric Hanin, François L'Italien

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec